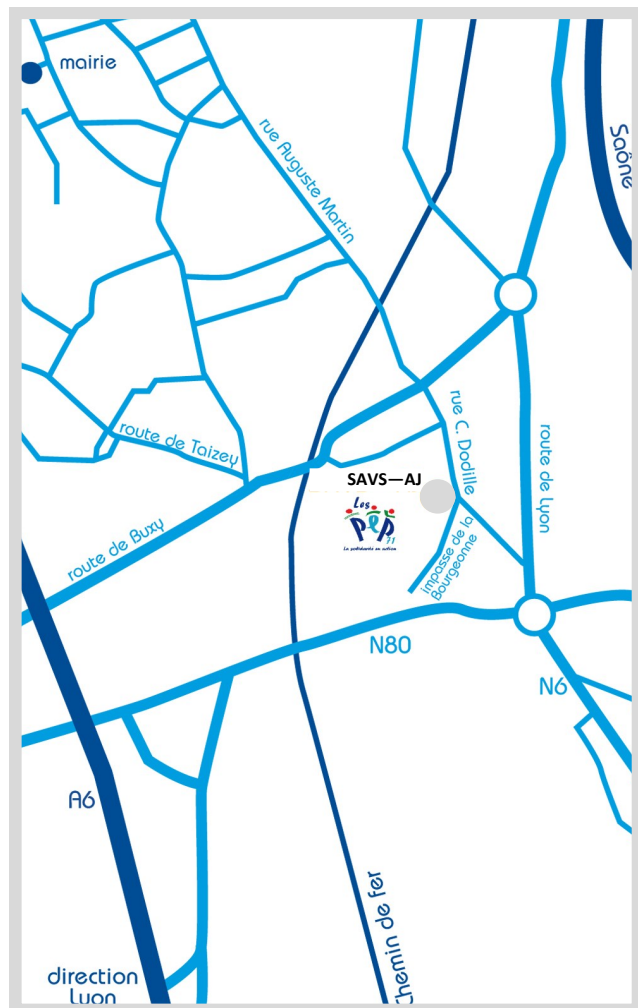


Plan d'accès



Horaires d'ouverture

Lundi - vendredi : 9h - 16h
Samedi et dimanche :
en fonction des activités

Horaires secrétariat :

Lundi - jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 8h30-12h



Pour une
société inclusive

**SIS DU
CHALONNAIS**

Services d'Intervention Sociale

Accueil de Jour



PEP 71 - Siège social
265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -
www.pep71.org

14, rue Charles Dodille
71100 Saint Rémy
tél : 03 85 41 06 83
e-mail : savs-aj.chalon@pep71.org

A qui s'adresse l'Accueil de Jour ?

L'Accueil de Jour PEP71 s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique ayant une orientation de la CDAPH en cours de validité.

Mission

L'Accueil de Jour a pour mission de :

- Favoriser la participation relationnelle,
- Favoriser l'inclusion sociale,
- Favoriser le retour à un état de bien-être physique et psychologique.

Procédure d'admission

L'admission comporte les étapes suivantes :

1. Entretien primo-accueil avec remise du Livret d'Accueil, du Règlement de Fonctionnement, et des informations concernant la personne de confiance
2. Présentation du dossier en commission d'admission
3. Si avis favorable de la commission et si une place est disponible, admission à l'Accueil de Jour
4. Signature du DIPC (Document Individuel de Prise en Charge)
5. Élaboration du 1er projet personnalisé après 6 mois de période d'observation.

Présentation du service

Accueil de jour

21 places

L'Accueil de Jour s'adresse aux personnes dans le cadre de prestations collectives et a pour objectif de leur permettre de :

- Rompre la solitude
- Partager des moments conviviaux
- Développer les habiletés sociales
- Développer l'entraide mutuelle
- Pratiquer des activités sportives et/ou culturelles dans une dimension collective,
- S'ouvrir et/ou participer aux manifestations de la cité,
- Améliorer leur condition physique et leur état de santé
- Retrouver estime de soi et confiance en soi.
- Favoriser l'émergence des compétences et ressources de chacun.

Qui finance ?

Les services sont financés par le département de Saône et Loire.

En application du règlement départemental d'aide sociale, les bénéficiaires de l'Accueil de Jour participent aux prestations selon les règles suivantes :

La personne qui fréquente l'Accueil de Jour s'acquitte d'une participation forfaitaire calculée selon le nombre d'inscriptions aux activités proposées et en fonction du nombre de repas pris.

L'équipe

L'équipe éducative est composée de :

- Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF)
- Éducateurs spécialisés
- Moniteurs éducateurs
- Aides médico-psychologique
- Accompagnants éducatif et social